

Accessibilité aux coupe-surintensité généraux et aux compteurs

Selon les conditions générales de raccordement (art. 7.1), d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique de Groupe E, selon les PDIE et les normes de l'ASE, l'accès aux coupe-surintensité généraux ainsi qu'aux compteurs d'énergie électrique doit être en tout temps garanti aux agents de Groupe E ainsi qu'à leurs clients.

Pour satisfaire à cette exigence, Groupe E propose quatre solutions parmi lesquelles le propriétaire de l'immeuble ou son représentant légal devra choisir lors de la commande des travaux liés au branchement électrique.

Solutions proposées

1. De manière générale le CSG est posé en façade à l'extérieur du bâtiment. L'accessibilité aux CSG et aux compteurs est garantie en tout temps et sans délai. Elle ne nécessite pas de clef en possession de Groupe E. Si l'accès n'est pas garanti dans un délai raisonnable, Groupe E se réserve le droit d'imposer une solution alternative aux frais du client.
2. Les portes permettant l'accès aux coupe-surintensité généraux et aux compteurs seront équipées de serrures à deux cylindres. Un des cylindres de sécurité est fourni et pris en charge par Groupe E.
3. Mise à disposition de Groupe E d'une clé qui sera déposée dans un coffret sécurisé.
4. Comptage à l'extérieur dans une armoire. L'accessibilité doit être garantie.

Solution choisie : N° Remarque :

.....

Concerne : Immeuble N° Rue :

Propr./Gérance/Arch :

Localité :

Date : Nom : Signature

Remarque :

Lors de la pose des compteurs, on vérifie que la solution choisie est appliquée. Si la solution N° 3 est adoptée et que Groupe E n'a pas l'accès aux coupe-surintensité ou aux compteurs lors de travaux ou de relevé, les frais dus aux pertes de temps ou aux travaux supplémentaires seront facturés. Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé avec la demande de raccordement à Groupe E.